



L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IS) UN DON DÉFISCALISÉ POUR NOTRE ÉCOLE GRÂCE À VOTRE SOCIÉTÉ

Entreprises individuelles ou Société soumises à l'IS, vous pouvez déduire 60% du montant de votre don. Ainsi, un don de 500€ coûtera réellement 200€ à votre société après déduction d'impôt.

Pour soutenir notre école, faites un don sur notre site, par virement ou par chèque, en précisant votre Raison sociale.

En ligne : <https://saintececileannecy.fr/nous-soutenir/>

Par chèque : Chèque à l'ordre de : A.E.H.S.

A retourner à : AEHS Sainte-Cécile, 8, rue Blaise Pascal, 74600 Annecy

Par virement bancaire : ASSOCIATION ÉDUCATION HAUTE SAVOIE / FR76 3006 6102 4100 0106 7193 225

Pour recevoir un reçu fiscal, contactez notre trésorier : tresorier@saintececileannecy.fr



100% indépendante, Sainte-Cécile ne touche aucune aide financière de l'État ou de la commune : nous fonctionnons uniquement grâce aux dons, à l'engagement des parents d'élèves et aux frais de scolarité.

PAR AVANCE, MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ